

*des Princes &c. Novemb. 1727. 325*

*tre le Dogme ; des maximes de relâchement sur la Morale ; des abus sur la Discipline, & de faux principes sur la Hierarchie, qui donne atteinte, qui renverse, qui proscrit des Dogmes orthodoxes, les regles sûres des mœurs, l'administration legitime des Sacremens, nos Loix & nos usages les plus sacrez.*

*Enfin cette Lettre donne les plus grandes loüanges au Livre des Reflexions de Quelnel. L'Auteur ose représenter & conseiller aux Diocésains de Senez, la lecture de ce Livre, également prescrite par l'Autorité suprême de l'Eglise, & par celle du Souverain Pontife. Voici ses propres paroles ; C'est un Livre qui non seulement ne merite aucune censure, mais qui est très digne d'être lû comme renfermant le langage de divines Ecritures & des Sts. Peres, comme rempli de lumieres & d'onction, & très-propre à nourrir la pieté des Fideles, en les faisant entrer dans l'esprit des Mysteres de J. C., & en leur donnant l'intelligence. Il y auroit encore beaucoup d'autres excez à reprendre dans cette instruction Pastorale, mais en m'arrêtant principalement aux 3. points qui viennent d'être touchez ;*

*Je requiers en premier lieu que Mr. l'Evêque de Senez déclare si cette Lettre Pastorale est en effet de lui ? Que s'il reconnoit qu'elle n'est pas de lui, il ait à la desavouer absolument & à la condamner. Que s'il la reconnoit de lui, il ait de même à la condamner & à la retracter, principalement dans tout ce qu'il dit de contraire à la signature pure & simple du Formulaire, à l'acceptation réelle & sincere de la Bulle Unigenitus, & dans tout ce qu'il y avance pour autoriser le Livre des Reflexions de Quelnel, sans approuver le reste de ce qui pourroit se trouver de reprehensible dans cette Lettre.*